PROCESSUS DE SÉLECTION : CHAMPIONNATS DU MONDE PAR GROUPES D'ÂGES 2026 (CMGA)

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

AVRIL 2026

TABLE DES MATIÈRES

1 DATES IMPORTANTES ET DATES LIMITES (PROVISOIRE) 1

1.1 IMPORTANT : VOYAGE À L'ÉTRANGER 1

2 PROCESSUS DE SÉLECTION 2

2.1 EXIGENCES D'INTENTION POUR LES ATHLÈTES 2

2.2 INFORMATION DE PAIEMENT 2

2.3 INFORMATIONS SUR LES FRAIS D'INSCRIPTION 3

2.4 FRAIS DE L'ÉQUIPE DE SOUTIEN 3

2.5 INFORMATION SUR LES GROUPES D'ÂGES 4

2.6 LIMITES D'INSCRIPTION DE LA DÉLÉGATION 4

2.7 COMPÉTITION DE SÉLECTION VIRTUELLE 4

2.8 STANDARDS DE QUALIFICATION 4

2.9 EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES 4

2.10 EXPÉRIENCE INTERNATIONALE 5

2.11 RATIFICATION DE L'ÉQUIPE 5

2.12 PÉTITIONS 5

3 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PARTICIPATION AUX CMGA 2026 5

3.1 LA LISTE DE CLASSEMENT, TELLE QUE DÉCRITE CI-DESSUS, SERA ÉTABLIE EN UTILISANT LA POLITIQUE SUIVANTE 5

3.2 LES ÉGALITÉS SERONT DÉPARTAGÉES SELON LA PROCÉDURE SUIVANTE 6

3.3 SUBSTITUTS (PROCHAINS ATHLÈTES AVEC LES NOTES LES PLUS ÉLEVÉES PAR DISCIPLINE) 6

4 PROCESSUS DE SÉLECTION - ENTRAÎNEURS 6

4.1 EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES ENTRAÎNEURS 6

4.2 NOMBRE MAXIMAL D'INSCRIPTIONS POUR LES ENTRAÎNEURS, ENTRAÎNEURS D'ÉQUIPE ET ACCÈS À L'AIRE DE COMPÉTITION....7

4.3 SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS : LES ENTRAÎNEURS D'ÉQUIPE ET LES ENTRAÎNEURS PERSONNELS SERONT SÉLECTIONNÉS SELON LA PROCÉDURE SUIVANTE....7

4.1 INSCRIPTION À LA BASE DE DONNÉES DES ENTRAÎNEURS FIG....8

5 DATES DU DOCUMENT....8

1 DATES IMPORTANTES ET DATES LIMITES (PROVISOIRE)

21 mai 2026	Date limite pour remettre le formulaire d'intention
21-24 mai 2026	Championnats canadiens
6-7 juin 2026	2e sélection – Championnats du monde et CMGA (virtuel)
9 juin 2026	Jugement de la 2e sélection
14-17 septembre (à confirmer)	Camp d'entraînement préparatoire pour les Championnats du monde et CMGA (Oakville)
17-21 septembre 2026	Championnats du monde par groupes d'âges
24-27 septembre 2026	Championnats du monde

1.1 IMPORTANT : VOYAGE À L'ÉTRANGER

Une analyse minutieuse des risques sera effectuée par Gymnastique Canada avant de réserver un vol ou un hôtel, comme c'est le cas pour chaque événement afin de déterminer s'il est sécuritaire pour le Canada d'y prendre part. Cependant, les athlètes et les entraîneurs doivent malgré tout soumettre leur demande et leurs paiements en fonction des échéances indiquées. L'argent sera remboursé s'il est déterminé que le Canada ne participera plus aux CMGA.

Toute restriction ou tout avis de voyage concernant la destination, sera communiqué à l'approche de l'événement.

1.1.1 ANNULATION D'ÉVÉNEMENT

S'il s'avère nécessaire d'annuler ou de reporter un événement spécifié dans le présent processus de sélection de l'équipe, qui est mis en place sous l'autorité de Gymnastique Canada, cette décision sera prise par la ou les personnes ou l'organisme compétent au sein de Gymnastique Canada sous l'autorité duquel l'événement devait initialement avoir lieu, ce qui, dans le cas de Gymnastique Canada, est le directeur général, la directrice de l'équipe nationale GT et le gestionnaire du programme GT.

Les décisions d'annuler ou de reporter tout événement spécifié dans ce document seront prises :

a) Uniquement en cas d'absolue nécessité, par exemple lorsqu'il est devenu impossible ou déraisonnablement difficile de tenir l'événement à la date initialement prévue (par exemple, en raison de restrictions en matière de santé publique ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté de Gymnastique Canada ; et

b) Dès que raisonnablement possible après que Gymnastique Canada ait pris connaissance de l'impossibilité d'organiser l'événement. Si un événement spécifié dans ce document devait être annulé, Gymnastique Canada déterminera s'il est possible de reprogrammer l'événement à un endroit et à une date différents de ceux initialement prévus et communiquera toute décision de reprogrammation de l'événement à toutes les personnes concernées dès que cela sera raisonnablement possible, en tenant

compte du temps nécessaire aux athlètes pour se préparer à l'événement reprogrammé et pour résoudre toute question logistique liée à l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, toute question liée à l'organisation de l'événement par Gymnastique Canada, ainsi qu'aux déplacements des athlètes et de leur entourage vers le lieu de l'événement.

Si un événement spécifié dans ce document devait être annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, Gymnastique Canada mettra à jour, les cas échéant, les procédures de nomination indiquées dans ce document dès que cela sera raisonnablement possible, communiquera toute modification à toutes les personnes concernées et publiera, avant l'événement reporté, reprogrammé ou de remplacement, le document modifié sur son site web.

Les décisions prises en vertu de cette clause ne sont pas susceptibles d'appel et ne s'appliquent pas à l'annulation d'événements qui sont menés sous l'autorité d'organisations autres que Gymnastique Canada.

2 PROCESSUS DE SÉLECTION

2.1 EXIGENCES D'INTENTION POUR LES ATHLÈTES

Les informations et documents suivants doivent être soumis à Gymnastique Canada pour chaque athlète souhaitant être considéré pour l'équipe des Championnats du monde par groupes d'âges 2026.

i) Formulaire d'intention de participation (athlètes et entraîneurs) – Date limite : 20 mai – les autres exigences doivent être complétées une semaine après la sélection de l'équipe. Les documents seront envoyés séparément :
 a. Information de contacts d'urgence
 b. Ensemble GK et uniformes (incluant le survêtement) : la taille doit être déterminée à l'aide de la charte des grandeurs
 c. Formulaire médical et consentement de traitement

ii) Formulaire de demande ou renouvellement de la licence FIG dûment rempli (si la licence n'est pas valide jusqu'au 1er octobre 2026)

iii) Un passeport valide au moins jusqu'en avril 2027 est requis

iv) Code de conduite

v) Lettre de consentement de voyage pour les mineurs (à soumettre une semaine avant le départ)

2.2 INFORMATION DE PAIEMENT

2.2.1 COÛTS ESTIMÉS

Les coûts estimés pour les CMGA 2026 sont les suivants. Veuillez noter qu'il s'agit d'une estimation approximative basée sur les événements passés. Le coût final variera en fonction de votre emplacement au Canada, des frais du comité organisateur local et du taux de change.

Item	Coûts estimés (CAD)

Billet d'avion – TOUS LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DOIVENT VOYAGER AVEC L'ÉQUIPE, AUCUNE DÉVIATION NE SERA PERMISE	1 500 - 2 500 $ (selon la ville de départ)
Frais sur place : hébergement, repas, transport local	2 360 $
Inscription	265 $
Frais sur place : entraîneurs, juges, équipe de soutien intégré, gestionnaire	1 000 – 1 500 $ (selon la taille de l'équipe)
Vêtements d'équipe (mêmes que l'année dernière)	400 – 500 $
Uniforme de compétition (mêmes que l'année dernière)	175 – 250 $
Licence FIG (payée séparément)	75 $

2.2.2 INFORMATION DE PAIEMENT

- Les membres de l'équipe recevront une facture pour tous les paiements requis
- Licence FIG (payée séparément lorsque la demande à la FIG est effectuée)
- 1er dépôt de 1 000 $ (sera facturé aux membres sur Activity Messenger)
- Montant restant : facturé par la suite sur Activity Messenger

2.2.3 ABANDONS ET PÉNALITÉS/REMBOURSEMENT

Si sélectionné sur l'équipe :

- Licence FIG : non remboursable quand la demande est faite
- Si aucun substitut n'est sélectionné ou ne peut participer, les frais d'inscription ainsi que 50 % des frais re repas et d'hébergement sont non-remboursables en date du 10 juin 2026.

*Les dépôts seront remboursés s'il est déterminé que le Canada ne participera pas aux CMGA

2.3 INFORMATIONS SUR LES FRAIS D'INSCRIPTION

L'inscription officielle auprès du comité organisateur pour les CMGA 2026 sera basée sur les inscriptions reçues avant la date limite, et aucun ajout ne sera autorisé.

La soumission des formulaires d'inscription et le paiement des frais implique que l'athlète participera à l'événement s'il est sélectionné sur l'équipe. Les frais pour l'inscription officielle auprès du comité organisateur ne sont pas remboursables.

2.4 FRAIS DE L'ÉQUIPE DE SOUTIEN

Les coûts de la présence du personnel de soutien pour l'équipe (gestionnaires d'équipe, entraîneurs d'équipe, ÉSI et officiels) seront partagés entre les athlètes sélectionnés. Ce montant sera facturé malgré tout à tout athlète sélectionné qui décide de ne pas participer après la date limite indiquée. Les membres

du personnel de soutien sont indispensables pour assurer la sécurité et le confort de tous nos athlètes, ainsi que pour leur garantir la meilleure expérience de compétition possible.

2.5 INFORMATION SUR LES GROUPES D'ÂGES

Les athlètes des groupes d'âges 12-18 et 13-19 seront considérés pour les catégories suivantes : paire femmes (WP), groupe femmes (WG), paire hommes (MP), groupe hommes (MG) et paire mixte (MxP). **À noter :** le groupe d'âge est déterminé selon l'âge de l'athlète au 31 décembre 2026.

2.6 LIMITES D'INSCRIPTION DE LA DÉLÉGATION

L'équipe canadienne sera composée d'un maximum de 52 athlètes participant dans 20 unités, dont 2 unités pour chaque groupe d'âge.

2.7 COMPÉTITION DE SÉLECTION VIRTUELLE

- La compétition de sélection virtuelle sera composée de routines performées en virtuel
- Date de la compétition : voir le calendrier à la page 1
- Durant la durée de soumission des vidéos, les athlètes pourront performer 1 jour de compétition avec les routines de stabilité et dynamique (total de 2 routines soumises)
- Tous les partenariats intéressés à participer aux CMGA doivent participer à cette compétition (les pétitions médicales ne seront pas acceptées dû au court laps de temps entre la compétition et les dates limites internationales des CMGA).

2.8 STANDARDS DE QUALIFICATION

Les partenariats doivent atteindre les standards suivants afin d'être admissibles à la sélection sur l'équipe des CMGA :

12-18 : note totale B + D = 49,5 (ou une moyenne de 24,75 pour les deux routines), avec une difficulté minimale combinée de 1,7

13-19 : note totale B + D = 50,3 (ou une moyenne de 25,15 pour les deux routines), avec une difficulté minimale combinée de 1,7

La note totale de la sélection sera déterminée par la meilleure note du partenariat pour la routine de stabilité et la meilleure note pour la routine dynamique de n'importe quel jour de sélection. Les partenariats seront classés et sélectionnés selon la note totale.

2.9 EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

Afin d'être admissible à la sélection aux CMGA 2026 :

- Les athlètes doivent avoir une licence FIG valide au moins jusqu'en octobre 2026. Les licences FIG peuvent être demandées et/ou renouvelées en contactant Tammy Younker (tyounker@gymcan.org). Les licences FIG coûtent 75 $ et nécessitent la soumission d'un formulaire, d'un passeport valide, d'une photo portrait (comme pour une pièce d'identité) et la réussite du cours antidopage en ligne (certificat de la formation en ligne ALPHA : https://adel.wada-ama.org/ - create an account with International Gymnastics Federation as the federation).
- Les athlètes doivent être citoyens canadiens pour participer aux CMGA (se référer au règlement 5.1 des règlements techniques de la FIG et règlements 43 et 44 des statuts de la FIG).
- Les athlètes doivent avoir un passeport valide au moins jusqu'en avril 2027
- Les athlètes doivent compléter et fournir une preuve de formation sur le contrôle antidopage avant août 2026 via le module Sport Pur 101 du Centre canadien pour l'éthique dans le sport disponible à l'adresse suivante : http://cces.ca/course-outline. Cette formation doit être suivie chaque année si un athlète soumet son intention de participation aux CMGA.
- Il est obligatoire d'avoir participé aux Championnats canadiens 2026 afin d'être sélectionné pour les CMGA 2026

2.10 EXPÉRIENCE INTERNATIONALE

Il est recommandé que les athlètes participent à une compétition internationale approuvée par Gymnastique Canada avant de participer aux CMGA.

2.11 RATIFICATION DE L'ÉQUIPE

Le sous-comité des Jeux mondiaux doit ratifier tous les membres de l'équipe.

2.12 PÉTITIONS

Aucune pétition ne sera permise ou acceptée.

3 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PARTICIPATION AUX CMGA 2026

3.1 LA LISTE DE CLASSEMENT, TELLE QUE DÉCRITE CI-DESSUS, SERA ÉTABLIE EN UTILISANT LA POLITIQUE SUIVANTE

Dans tous les groupes d'âges, la dernière unité peut être nommée par la gestionnaire de programme – Jeux mondiaux (GP) et le conseiller de l'équipe nationale des Jeux mondiaux (CÉN), en consultation avec le sous-comité des Jeux mondiaux, en considérant la capacité projetée à atteindre un ou des objectifs de performance pour les CMGA :

- Remporter une médaille dans la catégorie respective
- Terminer dans les 8 meilleurs et se qualifier pour la finale

Si aucun partenariat ne peut atteindre les critères ci-dessus, le dernier partenariat ayant la meilleure note par catégorie peut être sélectionné.

3.2 LES ÉGALITÉS SERONT DÉPARTAGÉES SELON LA PROCÉDURE SUIVANTE

i) Les règles FIG seront appliquées selon les notes d'exécution et d'artistique de la note totale de la meilleure routine du partenariat (extrait des règlements techniques FIG, section 5, règlements spéciaux de la gymnastique acrobatique :

… le classement sera déterminé selon les critères suivants :

1. La plus haute somme des notes E des routines stabilité et dynamique prévaudra

2. La plus haute somme des notes E et A des routines stabilité et dynamique prévaudra

ii) Si l'égalité subsiste, les notes B et D des deux jours de sélection seront additionnées

iii) Si l'égalité subsiste, les règles FIG seront appliquées à la somme des routines B+D des deux jours de sélections

3.3 SUBSTITUTS (PROCHAINS ATHLÈTES AVEC LES NOTES LES PLUS ÉLEVÉES PAR DISCIPLINE)

Des substituts pourraient être sélectionnés pour remplacer tout partenariat qui doit ou choisit de se retirer après avoir été sélectionné sur l'équipe des CMGA, ou en cas de blessure. Les partenariats pourront être considérés comme substituts seulement si tous les membres du partenariat ont soumis leurs premier dépôt, intention de participation et passeport valide au moins jusqu'en avril 2027. Les substituts doivent aussi avoir atteint le standard de note de qualification à cette discipline. Aucun substitut ne pourra voyager comme membre de l'équipe des CMGA.

4 PROCESSUS DE SÉLECTION - ENTRAÎNEURS

4.1 EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES ENTRAÎNEURS

Les informations et documents suivants doivent être soumis à Gymnastique Canada avant le 20 mai 2026 pour chaque entraîneur souhaitant être considéré pour l'équipe des Championnats du monde par groupes d'âges 2026.

i) Soumission d'une demande complète : intention de participation et informations personnelles

ii) Un passeport valide au moins jusqu'en avril 2027 est requis, et doit être soumis au plus tard le 20 mai 2026

iii) Inscription à la base de données de la FIG (voir ci-dessous)

4.2 NOMBRE MAXIMAL D'INSCRIPTIONS POUR LES ENTRAÎNEURS, ENTRAÎNEURS D'ÉQUIPE ET ACCÈS À L'AIRE DE COMPÉTITION

Le nombre d'accréditations pour les entraîneurs dépendra du nombre d'unités inscrites, selon les règles d'accréditation de la FIG.

- 1 unité = 1 entraîneur
- 2 unités = 2 entraîneurs
- 3-4 unités = 3 entraîneurs
- 5-6 unités = 4 entraîneurs
- 7-8 unités = 5 entraîneurs
- 9 unités et plus = 6 entraîneurs

De plus, l'accès à l'aire de compétition est limité aux accréditations transférables allouées comme suit :

Zone 1 entraîneur = 2 accréditations
Zone 1 personnel médical = 1 accréditation
Zone 3 chef de délégation = 1 accréditation
Zone 3 gestionnaire d'équipe = 1 accréditation (si 4-5 unités en compétition)

Les entraîneurs personnels avec accréditation pourraient ne pas avoir accès à l'aire de compétition lorsque ses athlètes seront en compétition.

4.3 SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS : LES ENTRAÎNEURS D'ÉQUIPE ET LES ENTRAÎNEURS PERSONNELS SERONT SÉLECTIONNÉS SELON LA PROCÉDURE SUIVANTE

La sélection des entraîneurs sera faite et approuvée par le GP et le conseiller de l'équipe nationale suite à la sélection des athlètes/partenariats de l'équipe canadienne. La sélection des entraîneurs prendra en considération les éléments suivants :

- Niveau de formation et certification
- Nombre d'accréditations disponibles
- Expérience passée et performance en compétition internationale
- Capacité à bien travailler en environnement d'équipe, à bien travailler avec les autres entraîneurs d'équipe et contribuer à une bonne cohésion d'équipe
- Capacité à identifier et résoudre de potentiels problèmes liés à la gestion de l'équipe lorsque nécessaire
- Capacité et volonté à communiquer ouvertement et de manière constructive avec tous les membres de la délégation

Un des entraîneurs d'équipe pourrait être assigné par Gymnastique Canada comme l'entraîneur-chef de l'équipe des CMGA.

Les entraîneurs devront signer et adhérer au Code de conduite, le code d'éthique des entraîneurs et la description de l'emploi, ainsi que fournir une vérification judiciaire vierge valide pour l'année de l'événement. Les entraîneurs devront également avoir terminer les modules Sport Sain 101, Prendre une tête d'avance et Respect et Sport.

4.1 INSCRIPTION À LA BASE DE DONNÉES DES ENTRAÎNEURS FIG

À partir du 12 juin 2021, tout entraîneur souhaitant participer à un événement FIG doit avoir un profil dans la base de données FIG. Sans profil, il ne sera pas possible pour un entraîneur de s'inscrire à un événement. Gymnastique Canada est responsable de la création des profils.

Les documents suivants sont obligatoires pour créer un profil :

- Une numérisation du passeport de l'entraîneur
- Une photo portrait – à prendre lors d'une sélection nationale (photo de la tête et des épaules)
- Une certification du cours antidopage de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Tout entraineur devant participer à un événement FIG doit suivre le « Programme d'éducation des entraîneurs de haute performance » sur la plateforme de formation et d'apprentissage de l'AMA afin d'obtenir le certificat requis. (https://adel.wada-ama.org/learn).
- Cours sur le sport sécuritaire de la FIG

La preuve des exigences complétées doit être envoyée à Tammy Younker le plus rapidement possible. Pour toute information ou question, veuillez contacter Tammy Younker à tyounker@gymcan.org.

5 DATES DU DOCUMENT

Version	Date	Changement(s)
Finale 1,0	24 avril 2026	-